

## Entreprises

### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Quel que soit le type de société, le dirigeant est redevable de l'impôt sur le revenu et la société est soumise à l'impôt sur les sociétés. Les entreprises sont soumises à des déclarations particulières en fonction de leur type d'activité.

#### • Impôt sur les sociétés (IS)

- Entreprises concernées et taux d'imposition
- Déclaration et paiement
- Report de déficit
- Calcul du résultat fiscal d'une entreprise
- Charges déductibles du résultat fiscal d'une entreprise
- Déclaration d'honoraires ou de commissions
- Attestation de résidence fiscale pour les professionnels
- Passer de l'impôt sur les sociétés à l'imposition des bénéfices sur le revenu

#### • Imposition des rémunérations

- Rémunération des dirigeants de société
- Distribution de dividendes
- Comptes courants d'associé
- Plus-values professionnelles

#### • Autres impositions des sociétés

- Société civile de moyens (SCM)
- Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)

### Questions – Réponses

- Dans quels cas effectuer un relevé de frais généraux ?
- Les aides ou subventions publiques sont-elles imposables ?
- Comment transmettre les déclarations fiscales professionnelles : EDI ou EFI ?
- Litige avec l'administration fiscale : comment faire un recours amiable ?
- Quelles sont les exonérations dans les bassins urbains à dynamiser (BUD) ?

### **TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES**

#### Et aussi...

- Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à Mayotte
- Déduction des frais liés à l'utilisation de véhicules par une entreprise individuelle

## Pour en savoir plus

- Remplir mes obligations auprès des impôts : comment éviter les erreurs ?  
Source : Oups.gouv.fr
- Livret fiscal de la création d'entreprise  
Source : Ministère chargé des finances
- Obligations fiscales lors de l'année de création d'une entreprise  
Source : Ministère chargé des finances
- Obligations déclaratives et de paiement des entreprises relevant de la DGE  
Source : Ministère chargé des finances

## Où s'informer ?

- Direction des grandes entreprises (DGE)  
La DGE est l'interlocuteur fiscal unique des sociétés dont le chiffre d'affaires ou le total de l'actif brut est au moins égal à 400 millions d'euros.  
Par messagerie  
dge@dgfip.finances.gouv.fr  
Par courrier  
8, rue Courtois – 93505 Pantin cedex  
Par téléphone  
+ 33 1 49 91 12 12  
Par télécopie  
+33 1 49 91 12 22
- Service des impôts des entreprises étrangères (SIEE)
- Service des impôts des entreprises (SIE)

## Services en ligne

- Formulaire : Cerfa n°11279 : N°2742-SD, 2743-SD et 2744-SD : Déclaration de changement de régime fiscal – Personne morale
- Formulaire : Cerfa n°10337\*21 : N°2071-SD : Déclaration des sociétés immobilières non soumise à l'impôt sur les sociétés
- Formulaire : Cerfa n°12728 : N°2027-H-SD : Plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement
- Formulaire : Cerfa n°12372 : N°2076-SD : Détermination du bénéfice selon le régime de taxation au tonnage
- Formulaire : Cerfa n°14805\*03 : N°2181-TRUST1 : Déclaration de constitution, de modification ou d'extinction d'un trust
- Formulaire : Cerfa n°14807 : N°2181-TRUST2 : Déclaration annuelle de la valeur vénale au 1er janvier des biens, droits et produits placés dans un trust
- Formulaire : Cerfa n°10325 et 14373 : N°2494-SD et 2494-BIS-SD : Déclaration de retenue à la source
- Formulaire : Cerfa n°10499 : N°3005-SD : Déclaration des profits immobiliers réalisés par des personnes n'ayant pas d'établissement en France
- Formulaire : Cerfa n°15221 : N°2257-SD : Déclaration de la politique de prix de transfert
- Formulaire : Cerfa n°11242 : N°2041-GL : Suivi des impositions en sursis de paiement faisant suite à un transfert du domicile fiscal hors de France avant le 1er janvier 2005
- Formulaire : Cerfa n°11905 : N°2074 : Déclaration des plus ou moins-values réalisées
- Formulaire : Cerfa n°13590\*12 : N°2779-SD : Retenue à la source sur les revenus distribués par des sociétés françaises
- Formulaire : Cerfa n°14660\*05 : N°2903-SD : Suivi des plus-values en cas d'échange de biens immobiliers
- Formulaire : Cerfa n°14522 : N°2058-PAP-SD : Régime fiscal des groupes de sociétés
- Formulaire : Cerfa n°14521 : N°2058-PV-SD : Etat des plus-values et moins-values de cession d'éléments d'actif immobilisé entre sociétés du groupe
- Formulaire : Cerfa n°10241 : N°2058-RG-SD : Détermination du résultat fiscal et des plus-values à long terme d'ensemble
- Formulaire : Cerfa n°10242 : N°2058-SG-SD : État des subventions et abandons de créance non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble à partir de janvier 1992
- Formulaire : Cerfa n°10932 : N°2058-TS-SD : Tableau de synthèse : résultat et des plus ou moins-values des sociétés membres du groupe à retenir pour la détermination du résultat d'ensemble
- Formulaire : Taxe sur les plus-values de cessions de logements sociaux Formulaire de déclaration de plus-value d'une cession au titre de l'année 2018
- Formulaire : Cerfa n°11109 : N°2746-SD : Taxe sur la valeur vénale des immeubles possédés en France par des personnes morales



**HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU**

12, rue des coquelicots  
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)